

Québec, le 2 avril 2014

Madame Nicole Bilodeau
Directrice générale
Collège Mérici
755, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1C1

Objet : Suivis aux rapports d'évaluation de l'évaluation institutionnelle, de l'application de la PIEA et du programme de *Sciences de la nature* (200.B0)

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 13 mars 2014, les suites que le Collège Mérici a données à certaines recommandations formulées dans le cadre des opérations portant sur l'évaluation institutionnelle, sur l'évaluation de l'application de la PIEA et sur l'évaluation du programme de *Sciences de la nature*.

Concernant l'évaluation institutionnelle, la Commission avait recommandé au Collège, dans son rapport d'évaluation adopté en 2004, de mettre en place les éléments du système d'information dans les plus brefs délais afin d'assurer un suivi rigoureux de ses programmes d'études autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue créditée. À cet effet, la Commission a pu constater que le Collège s'est doté d'une fiche d'information programme qui est intégrée dans les bilans annuels des programmes de la formation ordinaire et de la formation continue créditée. Cette fiche comprend l'ensemble des données utilisées pour porter un regard critique sur les différents programmes et sur les disciplines de la formation générale. Ces données permettent au Collège d'assurer un suivi rigoureux de tous ses programmes d'études, autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue créditée. La Commission considère que les suites données par le Collège sont satisfaisantes et permettent de lever cette recommandation.

Dans le rapport d'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission recommandait au Collège de s'assurer de l'application de sa PIEA à tous ses programmes offerts en délocalisation. Le Collège nous confirme qu'il n'offre plus de programme en

délocalisation depuis la session d'automne 2008. Pour cette raison, la recommandation peut être levée.

Dans le rapport d'évaluation du programme de *Sciences de la nature* adopté en 2006, la Commission recommandait au Collège Mérici de doter le programme d'une épreuve synthèse permettant de vérifier l'atteinte, par les étudiants, de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés pour ce programme. Afin de répondre à la recommandation, le Collège a fait parvenir à la Commission l'épreuve synthèse de programme de *Sciences de la nature* comprenant la grille des compétences de même que les buts du programme et les grilles de correction des différentes parties de l'épreuve synthèse. L'analyse de ces documents a permis à la Commission de constater que l'épreuve synthèse couvre l'ensemble des compétences du programme, y compris celles de la formation générale. Aussi, les moyens choisis pour l'évaluation, soit l'approche par problème, le laboratoire et la présentation orale, sont bien adaptés aux compétences évaluées. La Commission considère que des suites adéquates ont été données et, conséquemment, lève la recommandation.

En somme, la Commission estime que des suites satisfaisantes ont été données au regard de trois recommandations découlant de l'évaluation institutionnelle, de l'évaluation de l'application de la PIEA et de l'évaluation du programme de *Sciences de la nature*. Afin de parachever le suivi des recommandations issues de l'évaluation de l'application de la PIEA, de l'évaluation du programme de *Sciences de la nature* et de l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite, la Commission s'attend à ce que le Collège lui fasse part d'un suivi, accompagné des documents pertinents, l'informant des actions réalisées au regard des recommandations restantes.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Pierre Richard, directeur des études